

## Dossier Personne compétente en radioprotection

# PCR et Correspondant Siseri en entreprise (CSE) : cumul des mandats ?

L'arrêté du 17 juillet 2013 a instauré de nouvelles exigences concernant le suivi des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Dès le début de l'année 2014, le Système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (Siseri), géré par l'IRSN, s'est adapté pour anticiper ces mesures.

Les employeurs doivent désormais renseigner des informations administratives concernant chaque travailleur : nom, prénom, statut d'emploi (CDI, CDD...), établissement de rattachement, catégorie - A ou B, selon leur exposition potentielle...

Ces informations servent précisément à établir la carte individuelle de suivi médical, remise par le médecin du travail à chaque travailleur.

Chaque employeur doit désigner un "correspondant Siseri de l'employeur" (CSE) chargé de saisir ces informations dans le système.

Un nouveau profil d'utilisateur a été créé dans Siseri, ayant accès au système d'information pour l'envoi et la consultation de ces données administratives.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, 5 100 CSE avaient été désignés.

### Des profils différents pour remplir la mission de CSE

Dans presque un cas sur deux, les entreprises ont choisi de confier cette nouvelle mission aux PCR, qui assurent déjà le suivi dosimétrique, utilisent Siseri et connaissent bien tous les personnels exposés.

Dans d'autres sociétés, ce sont des personnes des ressources humaines



APh Philippe Castano/IRSN

**Les Correspondants Siseri en entreprise (CSE), doivent saisir dans le système Siseri les informations administratives concernant chaque travailleur exposé.**

qui sont le plus souvent désignées comme CSE, car elles ont en leur possession toutes les données administratives des travailleurs.

Dans les entreprises où les fonctions de PCR sont externalisées, la mission de CSE revient à quelqu'un en interne, qui n'est pas la PCR.

Quelle que soit la structure considérée, cette tâche supplémentaire a été perçue comme pesante.

### Siseri facilite leur travail au quotidien

L'équipe en charge de la gestion de Siseri à l'IRSN a été et est toujours très sollicitée. Elle doit répondre à une soixantaine d'appels quotidiens et de nombreux mails après une grosse vague d'interrogations et d'inquiétudes à l'entrée en vigueur de ce dispositif.

Afin de faciliter la prise en main de Siseri par ces nouveaux utilisateurs, l'Institut développe et adapte au fur

et à mesure des outils de communications : actualisation du guide d'utilisation par le CSE début mai 2015, mise en ligne d'une rubrique "Foire aux questions" sur le site, présentations lors de réunions PCR...

Siseri propose aux CSE qui se connectent pour la première fois une liste des personnels exposés de leur entreprise. Ils doivent simplement la vérifier et la mettre à jour, ce qui allège le travail d'initialisation.

Une fois cette étape franchie, la mission du CSE consiste à maintenir à jour dans Siseri les informations relatives aux personnels.

Par ailleurs, de nouvelles fonctionnalités de Siseri permettent aux PCR de sélectionner des sous-listes du personnel par service ou entité. Cela facilite leur mission de surveillance dosimétrique lorsque les collaborateurs de l'entreprise sont très nombreux. ■